

SAC-240301

ANNEXE 1

Transcription de la 276^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 1^{er} mars 2024

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. OUVERTURE

Président d'assemblée : Alors bonjour tout le monde, vous m'entendez bien? Oui. Bienvenue à cette 276^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non-cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les traités de paix et d'amitié élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Passamaquoddy et définissaient les règles quant à ce qui devaient être des relations durables entre les nations. Pour cette séance du Sénat académique, ce seront Michel Couture et Janice Comeau qui feront fonction de scrutateur et scrutatrice. Les personnes excusées : Hector Adégbidi, Marianne Cormier Gervais Mbarga, Christine Paulin, Simon Thériault et Xavier Robichaud.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde, monsieur le président. La convocation a été envoyée le 22 février, 2024. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres du Sénat le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier de l'université, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Le point numéro 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Le point numéro 4, correspondance.

Secrétaire générale : Nous n'avons aucune correspondance, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 5, adoption de l'ordre du jour. Je vais demander s'il y a une proposition et si c'est appuyé. Ce sera un vote à main levée. Si vous avez des objections, vous lèverez la main. Sinon, ne levez pas la main. Proposé par Hélène Albert et appuyé par Lacina Coulibaly. Est-ce qu'il y a des objections? Pas d'objection donc c'est adopté.

6. Adoption du procès-verbal SAC-240202

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 6, l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique. Même principe, j'ai besoin d'une proposition. Amel Kaouche et appuyé par Olivier Clarisse. Est-ce qu'il y a des questions sur le procès-verbal? Si oui, levez la main. Je ne vois aucune main levée alors s'il y a des objections à l'approbation du procès-verbal, levez la main. Je ne vois aucune objection donc c'est approuvé à l'unanimité. Parfait.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-240202

Président d'assemblée : Le point 7, affaires découlant du procès-verbal de la dernière réunion. Est-ce qu'il y a des éléments qui découlent du dernier procès-verbal dont vous voudriez discuter? Je ne vois aucune main levée donc c'est parfait.

8. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : Ça nous amène maintenant au point 8, le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques et pour cette partie de la réunion, nous allons nous transformer en huit clos d'une durée de 20 minutes et pour qu'on puisse se transformer en huit clos, j'ai besoin d'une proposition et d'un appui. Proposé par Olivier Clarisse, appuyé par Gabriel Laplante. Est-ce qu'il y a des objections à ce qu'on se transforme en huit clos? Monique Levesque, est-ce que c'est une objection? Non, ok, c'est parfait. Nous allons nous

transformer en huit clos. Nous allons attendre à peu près entre cinq et dix secondes avant de poursuivre la discussion.

9. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique

9.1 Liste des personnes finissantes de février 2024

Secrétaire générale : ...diplôme en février. La plupart de ces personnes-là ont terminé leur baccalauréat ou leur grade en décembre à la session d'automne et donc ils reçoivent leur diplôme plus vite qu'au mois de mai. Est-ce qu'il y a des questions?

Président d'assemblée : M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Juste une petite question rapide. Il arrive très souvent que les étudiants lorsqu'ils sont proches du mois de février ou janvier, ils offrent des courriers comme quoi s'ils doivent graduer en février ou au mois d'avril. Ceux qui terminent au mois de février est-ce qu'ils sont sur cette liste ou la liste est mise à jour après?

Secrétaire générale : Alors les gens ont jusqu'à presque au 14 février pour soumettre le dossier alors c'est vraiment au niveau des adjointes des facultés la préparation des dossiers et la signature par le doyen, la remise au registrariat et la sanction par le BDS. Alors cette procédure-là si elle peut se faire entre le 13 et 14 février, on va l'adopter et puis peut-être en passant vous dire qu'on a mis sur pied un petit comité d'urgence que dans des situations vraiment inextrémistes en vue d'une sanction, le comité pourrait se réunir et sanctionner. Donc quand on parle d'inextrémiste, on parle qu'on est à la veille de la collation ou le jour même de la collation, mais des situations que vraiment le dossier est prêt, les gens sont prêts à recevoir alors il y a cette capacité-là qui s'est implantée au cours des derniers mois.

Dako : Si je comprends, s'il y a une situation d'urgence la veille de la collation, ça veut dire que le mois de mars vous pouvez encore ajouter leur nom sur la liste.

Secrétaire générale : Au mois de mars oui, mais la liste serait sanctionnée en vue de la remise du 15 mai ou des collations du mois de mai.

Dako : Parfait, ça répond à ma question. Merci infiniment.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Non, d'accord.

10. Rapport du Comité des programmes

10.1 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Nous passons au point 10, le rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle et 10.1, résolutions transmises pour information, monsieur le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez entre les mains les résolutions qui ont été adoptées au CPR, il s'agit simplement de modifications des préalables de cours en sciences infirmières et en ingénierie. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions? Il n'y a pas de question, parfait.

11. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes

Président d'assemblée : On passe au point 11 et en fait, on va pouvoir sauter le point 11 comme il y a pas eu de vote par Excel, on aura pas à proposer la destruction des fichiers.

12. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Le point 12, rapport du recteur et vice-chancelier.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je soumetts qu'un point aujourd'hui. C'était pour faire un mise à jour sur la situation du plafond au niveau des étudiants internationaux. Il y a eu donc plusieurs discussions avec différents ministres fédéral : Ministre LeBlanc, McKinnon, Mme Petitpas-Taylor et également des députés : Député Arsenault, Député Cormier. On a également ce midi eu une courte discussion à ce sujet-là avec le Ministre Boissonneault et il y a eu des discussions entre les présidents des collèges et universités du Nouveau-Brunswick à ce sujet-là. J'ai eu également des discussions au niveau de l'exécutif de l'Association des collèges et universités du Canada. Il va y avoir une réunion aussi extraordinaire la semaine prochaine à ce sujet-là. Entre temps, les règles qui ont été annoncées par le gouvernement fédéral sont maintenues ce qui fait en sorte que la province s'est vue octroyer autour 9 300 lettres d'attestation. Je vous rappelle que dans le passé, un étudiant on lui faisait une offre et il pouvait déposer une demande de permis d'études avec l'offre qu'on leur faisait et en moyenne, 35 % d'entre eux recevaient leur permis d'études et en moyenne, il y a à peu près entre 18-20 %; les chiffres étaient meilleurs au cours des dernières années, cette année je pense c'était 22 %, se présentaient et s'inscrivaient, suivaient des cours au niveau des trois campus. Le gouvernement provincial était

responsable de faire la distribution des 9 300 lettres d'attestation. Ils ont utilisé une équation qui pondérait pour les antécédents en terme le nombre d'étudiants qu'on a eus de l'international à l'automne et à l'hiver dernier. Ils ont également mis un facteur sur la francophonie puis aussi un facteur sur les taux de conversion qui étaient un peu plus inférieurs même au Nouveau-Brunswick dans les institutions francophones comparativement aux institutions anglophones ce qui fait qu'on nous accorde 2 176 lettres d'attestation qui est basé sur un taux de conversion, et ça c'est le taux fédéral, c'est pas le taux provincial, le taux fédéral de 60 % ce qui fait 1 306 permis qui est à peu près le nombre d'étudiants internationaux qu'on avait un petit même moins, 1 200 je pense, quelque chose comme ça, tout près de 1 200 l'an passé, mais comme on a toujours mentionné, c'est pas le nombre de permis qu'est le défi, c'est le nombre de lettres d'attestation pour y arriver. Vous pouvez faire les calculs comme moi, c'est-à-dire que si on se fie à un taux de conversion de 25 %, on parle ici d'un peu moins de 600 étudiants internationaux ce qui serait la moitié de qu'est-ce qu'on a normalement. Évidemment, nos services d'admission et le service de recrutement on a eu quelques rencontres dans les dernières semaines pour essayer de mettre en place une nouvelle stratégie qui impliquerait le dépôt d'un montant présentement de 8 000, on a des discussions qu'il serait modulées en fonction des taux de conversation de différents pays, le 8 000 un montant qui serait dirigé vers leurs frais de scolarité et avec le dépôt de ce montant-là, c'est à ce moment-là qu'on remettrait à l'étudiant ou l'étudiante ou on soumettrait son nom à la province qui va émettre la lettre d'attestation qui va permettre à l'étudiant avec son offre de l'Université de Moncton, avec sa lettre de la province de soumettre son dossier à l'IRCC pour obtenir son permis d'études. Ce n'est pas une garantie, c'est tout là le défi qu'on a puisqu'il peut y avoir un refus de livraison du permis d'études et présentement, ça signifie une perte de lettres d'attestation, c'est-à-dire qu'automatiquement les lettres d'attestation ne sont pas recyclables dans une situation où l'étudiant est refusé par l'IRCC et la raison de ça c'est que le gouvernement fédéral a plafonné également le nombre d'analyses de dossiers de demandes de permis d'études canadiens autour de 600 000 quelques analyses de dossiers et présentement ils ne veulent pas bouger sur cette question-là. Je pense que ça va être encore plus important la notion, ça met en pertinence le fait d'exiger une contribution financière dès le départ, ça nous donne quand même une idée des capacités financières de l'étudiant puisque c'est un critère très important qui est utilisé pour livrer le permis d'études. En parallèle, le gouvernement fédéral a aussi augmenté les exigences en termes financiers à partir de janvier cette année qui était entre 10 000 et 20 000 auparavant, maintenant on parle beaucoup plus de 35 000 et même on se rapproche de 40 000 lorsqu'on se met à mettre les frais de transport. C'est avec ces chiffres-là qu'on travaille. Il va y avoir une rencontre d'ici mercredi. Nous on se doit de prendre une décision sur la lettre d'offre qu'on va faire, ça sera une lettre harmonisée avec des spécificités mineures au niveau des campus si c'est pertinent de le faire et on va s'entendre sur la distribution des lettres d'attestation selon les capacités de chacun des campus considérant l'historique qu'on a au niveau des étudiants internationaux et ça ça doit se faire dans les prochains jours puisqu'on veut lancer le processus de recrutement puis également d'avoir des offres à évaluer le plus rapidement possible pour qu'on puisse soumettre les candidatures au niveau provincial. C'est certain qu'il y a un gros risque financier ici d'avoir un nombre réduit d'étudiants pour septembre. On pourra toujours se récupérer en janvier si jamais on a pas utilisé l'ensemble de nos lettres d'attestation. La stratégie va être également sur le plan national et surtout sur le plan des institutions francophones hors Québec de tenir au courant, en tout cas ça sera ma recommandation à la CFC, de tenir au courant semaine par semaine du taux de conversion nos représentants politiques. On sait que le gouvernement s'est gardé une petite marge de manœuvre en terme de permis de lettres d'attestation qui pourraient être utilisés à leur discrétion donc on pourrait peut-être avoir accès à un nombre légèrement plus élevé, mais pas de façon significative parce qu'on parle d'une réserve d'à peu près 25 %. Gilles a peut-être des chiffres plus précis, mais c'était autour de ce chiffre-là. Je vous rappelle qu'au Sénat antérieur, je vous avais montré un graphique où 100 % de notre croissance était exclusivement due aux étudiants internationaux. En parallèle, j'ai demandé au Service des communications de travailler également avec nos équipes de recrutement pour tenter de faire développer une stratégie de promotion et de marketing dans les prochaines semaines qui vise à la fois les étudiants, les diplômés qui auront à faire des choix parce qu'ils vont recevoir leurs demandes de leurs profs de différentes universités, mais aussi d'adresser ces communications-là aux parents pour les sensibiliser parce qu'il y a quand même une capacité au niveau des étudiants canadiens et acadiens et c'est très important pour nous d'augmenter à ce niveau-là pour atténuer partiellement la perte qui pourrait être revenue et d'étudiants du côté international. Toutes les équipes travaillent fort, ça ajoute un stress supplémentaire parce qu'on travaille dans l'inconnu présentement. On va le savoir beaucoup plus en septembre, on va peut-être avoir des indices en cours de route et donc c'est vraiment une période qui va être un peu plus insécure même qu'il va y avoir des impacts sur l'exercice budgétaire puisqu'on va avoir beaucoup plus une plus grande incertitude, on va devoir faire un ou deux ou trois scénarios qui pourraient être confirmés selon les résultats qu'on aura et des interactions qu'on aura avec nos étudiants-étudiantes en terme d'inscriptions. Alors c'est vraiment la situation présentement. Peut-être que je vais laisser à Gilles s'il a de l'information complémentaire à ce sujet-là.

VRER : Non, je pense que vous avez bien résumé, monsieur le recteur. Peut-être une information, on a des réunions de différents comités avec la province quelques fois par semaine. On a eu hier la confirmation le chiffre que monsieur le recteur a mentionné, le 2 176, on avait reçu ce chiffre-là la semaine dernière donc c'était un chiffre je dirais ébauche ou tentatif. Il voulait savoir un peu la rétroaction des institutions postsecondaires, on a fourni une rétroaction puis finalement notre chiffre est demeuré inchangé. Si on regarde dans l'ensemble des lettres, on est quand même je dirais assez bien positionné au niveau de la province. Il y a juste le NBCC qui a eu plus de lettres que nous puis c'est basé sur les proportions des inscriptions qu'on avait la dernière année. Ils ont également ajouté des facteurs de conversion puis ça c'est pas tout à fait clair comment ils l'ont fait, mais des facteurs comme par exemple le fait qu'on est francophone en milieu minoritaire donc ça ça été ajouté dans l'équation. Également les collèges et universités qui offrent des programmes qui sont plus axés dans les besoins de la province, il ont mis un facteur là-dedans aussi donc grosso modo, on s'en est quand même bien sorti au

niveau de notre répartition je pense de la province. Essentiellement, c'était le seul élément que je voulais rajouter.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que nos lettres représentent 44 % du total.

VRER : 2 176 sur 9 300 donc on est à peu près au quart de toutes les lettres. Ça comprend le privé aussi, le privé et le public.

Recteur et vice-chancelier : Le message ici qu'on veut vous transmettre c'est que la province a vraiment respecté le volet francophone dans le cadre de la distribution donc a pas eu à faire des revendications à ce niveau-là donc c'est très bien.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des questions? On commence par Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le recteur et merci monsieur le vice-recteur. Une question, est-ce qu'il y a une approche concertée de la part des différentes universités pour essayer de mettre un peu plus de pression sur le gouvernement? Je sais que la position actuelle n'est pas pour revenir en arrière, mais est-ce qu'en parallèle de ce qui se passe est-ce qu'il y a des rencontres entre les recteurs pour mettre un petit peu de pression plutôt que d'essayer de se ___ entre les pattes entre universités pour essayer de se tirer la couverture. Est-ce qu'il y a une action concertée pour ce sens?

Recteur et vice-chancelier : Oui, effectivement depuis le début tant au niveau canadien à travers l'Association des universités et collèges francophones, ça fait déjà depuis l'annonce qu'il y a des rencontres sur une base hebdomadaire avec différents ministères, différents ministres, les équipes ministérielles avec les mêmes messages. On a également une banque de questions qui sont mises à jour pour les alimenter et ça c'est au niveau canadien. Au niveau du Nouveau-Brunswick, dès le départ et là je pourrais peut-être faire une annonce. On a créé il y a environ deux semaines l'Association des universités et collèges du Nouveau-Brunswick ce qui n'existait pas avant. On avait l'Association des universités de l'Atlantique comme association, mais qui est majoritairement composée d'institutions de la Nouvelle-Écosse en particulier. Donc à travers cette nouvelle association, on a déjà eu deux rencontres concernant le sujet des placements pour justement avoir une approche unifiée auprès du gouvernement. J'ai aussi autant au fédéral qu'au provincial lancé l'idée de déjà faire des demandes de « compensation financière », c'est-à-dire considérant qu'on risque d'avoir des pertes de revenus, de déjà commencer à élaborer des demandes unifiées tant au niveau provincial qu'au fédéral pour voir si on est pas en mesure d'aller chercher du financement pour atténuer ces pertes-là et les rencontres se poursuivent. Comme j'ai mentionné, on a une rencontre extraordinaire du côté canadien la semaine prochaine à ce sujet-là.

Président d'assemblée : Merci. Pandurang Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le recteur. Est-ce que les mesures prises par les gouvernements parce qu'on a entendu que ça va toucher moins les cycles supérieurs. Est-ce que c'est encore vrai?

Recteur et vice-chancelier : Oui, absolument et je pense que tu fais bien de nous le rappeler. Je pense que la consigne tout au moins devrait considérant que les étudiants dans nos programmes supérieurs tant professionnels qu'avec thèse ne sont pas inclus dans le plafond. Donc j'inviterais les collègues doyens et les gens qui sont à la tête de départements de sensibiliser les collègues à accepter davantage les étudiants qui se qualifient parce qu'on sait et j'entends également des étudiants qui rencontrent nos critères d'acceptation, mais qu'il y a pas de possibilité d'avoir de superviseurs pour les encadrer sachant que c'est effectivement la partie d'une des tâches universitaires donc faudra peut-être faire un effort supplémentaire cette année pour compenser partiellement ce qui se passe au niveau du premier cycle.

Président d'assemblée : Merci. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Pandurang a posé ma première question. Je me demandais effectivement si c'était tous les cycles qui étaient confondus ici, mais ça me rassure que ce n'est pas tous les cycles. Moi j'entends très bien l'appel que vous lancez par rapport aux deuxièmes et troisièmes cycles et j'encouragerais également nos collègues de prendre des étudiants dans ce sens-là, ça pourrait éventuellement compenser. Un deuxième point, je sais pas si le problème que nous vivons en ce moment est-ce que c'est un problème d'ordre financier ou les étudiants internationaux paieraient pas leur facture ou c'est quoi exactement? Pour avoir des revenus sur la stratégie que vous avez énumérée tout à l'heure, j'aimerais me prononcer là-dessus. Je voulais savoir si c'est vraiment d'ordre financier.

Recteur et vice-chancelier : Non, c'est pas une question que les étudiants internationaux n'assument pas leurs frais de scolarité. On a pas des comptes en souffrance. Évidemment, ça l'a augmenté dans les dernières années et j'ai pas les chiffres en tête, mais ça peut représenter 400, 500, 600 000 par année de comptes en souffrance, mais c'est probablement pas la raison principale qu'on a pensé à demander une avance sur les frais de scolarité. On sait que les étudiants font application à plusieurs universités en même temps, particulièrement les étudiants francophones, ils font application beaucoup au Québec et à l'Université d'Ottawa et donc dans le passé, on avait pas de plafond de leur faire des offres, de leur donner une lettre et c'est pour ça que notre taux de conversion était de l'ordre d'à peu près 20 % en moyenne. Dans le cas présent, on a un nombre de lettres d'attestation limité donc il faut vraiment s'assurer de viser un taux de conversion le plus élevé possible et pour

ça, l'étudiant qui va vouloir accepter une lettre de chez-nous le fait d'avoir payé 4 000 ou 8 000 dollars en avance et on a mis également une règle que la seule raison de rembourser cette avance-là c'est si il ne reçoit pas son permis d'études donc il a pas le choix. Une fois qu'il a son permis d'études si il décide d'investir pour venir à l'Université de Moncton, il doit se présenter en septembre puis il pourra pas comme certains le font une fois rendu en septembre dire ah, j'ai eu une meilleure offre ailleurs, redonnez-moi une demande de remboursement et ceci se faisait automatique. Maintenant on a avisé les étudiants, dans la lettre il y a une règle que le remboursement, la seule raison de remboursement; je dis la seule, il peut y avoir des raisons de maladie et autres, c'est si l'étudiant ne reçoit pas son permis d'études alors on s'assure qu'il va venir à l'Université de Moncton.

Dako : Je voudrais revenir là-dessus. Je trouve que ça c'est une très bonne chose d'avoir mis cette exigence-là parce que ça va empêcher l'étudiant à se promener sur différents campus lorsqu'il prend l'engagement de rentrer dans cette université où il a déjà payé 8 000, je présume que même s'il a son permis d'études, il changera pas d'université à la dernière minute étant donné qu'on est rançonné ici donc c'est une très bonne chose. Je souhaiterais que dans le processus de marketing faudra peut-être ajouter que le 8 000 dollars en partie du total général parce que l'immigration exige un montant souvent et il faudra que les étudiants aient la possibilité d'inscrire ce montant qu'ils ont déjà avancé que ça fasse partie du tout. C'est la seule chose qui peut et c'est tellement peut-être clair assez pour que les gens peuvent venir plus facilement. Ça aussi c'est un coût additionnel sur le montant total, ça peut être très très difficile.

Recteur et vice-chancelier : Non, ça va être un montant qui va être dans la lettre. Ça va être clair que le montant contribue aux frais de scolarité donc il doit être comptabilisé par l'IRCC dans l'évaluation des capacités financières de l'étudiante ou l'étudiant.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Gérard Poitras.

Poitras : Merci monsieur le président. C'était pour savoir est-ce que c'était des mesures auprès du gouvernement qui semblaient être ponctuelles cette année seulement et réévaluées l'année prochaine que ça va être des mêmes types de mesures qu'ils ont l'intention de faire? Je pense qu'on peut subir peut-être un coup une fois, mais si c'est systématique et c'est prévu que ça va durer deux à trois années, là ça un impact énorme quand même à long terme.

Recteur et vice-chancelier : Il va y avoir un impact à long terme de la première année. Si on a 50 % moins d'étudiants cette année, pour les trois prochaines années, quatre prochaines années ça va être le cas et ça peut représenter dépendamment du pourcentage entre 5-6 millions de dollars de moins par année. Puis c'est pas juste la question financière, c'est aussi une question de rencontrer la main-d'œuvre à temps partiel dans différentes secteurs de l'économie, dans le domaine de la santé, etc. C'est d'ailleurs pour ça que les différentes associations, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick fait une sortie, les maires, associations des maires des villes francophones. Présentement, ils annoncent cette approche-là pour deux ans : septembre 2024 et septembre 2025. Est-ce que les règles vont changer une fois la première expérience vécue, peut-être, on verra. Ils ont justifié cette approche-là majoritairement, il y a plusieurs raisons, mais majoritairement sur le manque de logements et on peut penser que ces logements-là ne seront pas construits d'ici deux ans. Je veux dire la quantité qui est suffisante est énorme et donc évidemment ça va être réévalué en 2025 et on pourrait s'attendre à ce que ça dure un peu plus longtemps que qu'est-ce qui était annoncé.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Parfait donc merci beaucoup monsieur le recteur.

13. Affaires nouvelles

13.1 Remerciements

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 13, affaires nouvelles, le point 13.1, remerciements. On a trois membres qui terminent leur mandat au Sénat académique et je voudrais les remercier justement pour leur engagement et puis leur participation active au Sénat académique. Il s'agit précisément de Yannick Boudreau, Francis Bourgoïn et Simon Thériault. Donc une bonne main d'applaudissements virtuels pour nos trois sénateurs qui terminent leur mandat aujourd'hui donc merci beaucoup Yannick, Francis et Simon pour votre engagement.

14. Prochaine réunion : le vendredi 5 avril à 13 h 30

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 14, la prochaine réunion aura lieu le vendredi 5 avril, 2024 à 13 h 30. Ce sera une réunion à distance sur Teams comme c'est le cas aujourd'hui.

15. Clôture

Président d'assemblée : Le point 15, clôture. Je propose la levée de la séance et je profite de l'occasion pour vous souhaiter une belle fin de semaine. Merci.